



Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues, « APRODH »

RAPPORT DE MARS 2022

SIGLES ET ABREVIATIONS

APRODH	: Association pour la Protection des Droits Humains et des personnes détenues
CDFC	: Centre de Développement Familial et Communautaire
CDS	: Centre de Santé
CICR	: Comité International de la Croix Rouge
CMCI	: Communauté Missionnaire Chrétienne Internationale
CMCL	: Centre des Mineurs en Conflits avec la Loi
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
ECOFO	: Ecole Fondamentale
EUSEBU	: Eglise de l'Unité du Saint Esprit au Burundi
FAB	: Forces Armées du Burundi
FBU	: Franc Burundais
FDN	: Force de Défense Nationale
FNL	: Force Nationale de Libération
INSS	: Institut National de Sécurité Sociale
NI	: Non Identifié
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
OTB	: Office du Thé du Burundi
RDC	: République Démocratique de Congo
RN	: Route Nationale
SNR	: Service National de Renseignement
SOPRAD	: Solidarité pour la Promotion de l'Assistance et du Développement
TGI	: Tribunal de Grande Instance
VSBG	: Violence Sexuelle et Basée sur le Genre

#1. INTRODUCTION

Le présent rapport rend compte des différentes violations des droits humains commises dans différentes localités du Burundi au cours du mois de mars 2022. Nous ne prétendons pas mettre en évidence tous les cas d'atteinte aux droits humains commis au cours de ce mois car certains ont sûrement échappé à l'attention des observateurs des droits humains de notre organisation.

En premier lieu, notre rapport procède par une **analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale**. Une telle approche nous permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans notre pays.

Au niveau sécuritaire, les principaux facteurs de perturbation de la paix et de la tranquillité de la population ont été essentiellement liés :

- Aux vols à mains armées en commune et province Bururi
- Aux exactions des Imbonerakure caractérisées par des attaques sur des personnes paisibles et des destructions méchantes des champs des membres du parti CNL
- Aux suicides répétitifs en province Kayanza qui dénotent une anomie sociale
- A un incendie qui a emporté vingt-neuf motos et dix tricycles Tuk Tuk et un bus incendiés en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie
- Aux personnes mortes suites aux pluies torrentielles.

Le domaine politique a été caractérisé surtout, par :

- La destitution du chef de zone en commune et province Bururi
- La suspension de la réunion des membres des comités collinaires du parti CNL en commune Kiremba, province Ngozi
- Le limogeage de l'administrateur de la commune Busoni en province Kirundo et le chargé de l'idéologie du parti CNDD-FDD au niveau national
- L'ordre de surveillance des démobilisés et des pensionnés en commune Buhiga, province Karuzi
- Des actes d'intimidation en commune Buhiga, province Karuzi

Dans le domaine judiciaire, notre rapport fait état :

- des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales,
- des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues.

Au point de vue social, notre rapport se focalise essentiellement sur la gestion du Covid-19 ainsi que les destructions sur les plan matériel et humains causées par des pluies torrentielles qui se sont abattues sur différentes localités du pays.

En second lieu, notre rapport réserve une attention particulière aux **cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique** en termes de personnes tuées et de personnes blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs.

Troisièmement, les **cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants** infligés à des personnes intègres sont épinglés.

En quatrième lieu, notre rapport se penche sur les **cas de VSBG** en général et ceux de viol en particulier.

En conclusion, nous proposons quelques voies d'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL.

II.1. Du contexte sécuritaire.

Au cours du mois de mars, la paix et la tranquillité de la population ont été bouleversées par différents facteurs à savoir :

1- Vol à main armée en commune et province Bururi

Le 2 mars 2022, vers 20 heures, sur la colline Nyavyamo, commune et province Bururi, des gens non identifiés munis de machettes et de gourdins ont tendu une embuscade à Diane Niyonsaba et lui ont volé sa montre et son téléphone portable.

2- Exactions des Imbonerakure :

- **Un membre du parti CNDD- FDD blessé en commune Nyanza-lac, province Makamba**

Le 4 mars 2022, de 21 heures à 23 heures, sur la colline de Mugerama, commune Nyanza-lac, province Makamba, Hussein Ciza, âgé de 60 ans, membre du parti CNDD-FDD, résidant sur la même colline depuis 1991, père de 8 enfants, a été attaqué et blessé au niveau des jambes par des membres de la milice Imbonerakure dirigés par leur chef collinaire, Seti. Selon des sources sur place, des policiers sont intervenus en tirant en l'air pour disperser ces jeunes Imbonerakure qui voulaient lyncher Hussein Ciza en l'accusant de sorcellerie. Ces Imbonerakure ont brûlé sa maison après l'intervention de la police. La victime a été conduite à l'hôpital du district sanitaire de Nyanza-lac pour des soins médicaux.

- **Des champs des membres du parti CNL endommagés en commune et province Muyinga**

Le 17 mars 2022, sur la colline Burima, commune et province Muyinga, les membres du parti CNL dont Ephrem Nkeraguhiga qui travaillent en coopérative pour leur développement ont été attaqués par un groupe d'Imbonerakure dirigé par Karenzo Amadi, chef de cette colline. Selon des sources sur place, ces membres du parti CNL avaient une activité de sarclage du champ de riz appartenant à Nkeraguhiga. A ce moment, un groupe d'Imbonerakure dirigé par le chef collinaire a fait irruption dans ce champ, les ont battus et ont emporté le téléphone du chef des membres du parti CNL. Les membres de ce parti CNL avaient trouvé une partie de leur champ de riz coupé sans savoir l'auteur de cette destruction méchante.

3- Des cas de suicide :

- **Une personne qui s'est suicidée en commune et province Kayanza**

Le 5 mars 2022, vers 17 heures, sur la colline Mihigo, commune et province Kayanza, Janvier Minani, âgé de 56 ans, s'est suicidé. Selon des sources sur place, depuis octobre 2021, cet homme souffrait d'une maladie non identifiée et il prenait des stupéfiants.

• **Une personne qui s'est suicidée en commune et province Kayanza**

Le 6 mars 2022, vers 6 heures du matin, sur la colline Musave, zone, commune et province Kayanza, Célestin Niyubahwe, âgé de 30 ans, s'est suicidé. Selon des sources sur place, les causes de ce suicide sont liées aux conflits familiaux qui existaient entre cet homme et femme. Quatre mois avant cet incident, sa femme avait abandonné la famille emportant avec elle tous les biens de la famille. Célestin Niyubahwe a laissé un testament aux membres de sa famille dans lequel il indiquait le motif de son suicide.

4- Vingt-neuf motos et dix tricycles Tuk Tuk et un bus incendiés en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

Le 6 mars 2022, la nuit, à la quatrième avenue n° 56, zone Cibitoke, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, 1 véhicule de type coaster, 29 motos, 10 tricycles appelés Tuk Tuk et un vélo ont été brûlés lors d'un incendie d'un ménage. Selon des sources sur place, la cause de cet incendie n'a pas été connue mais la police a indiqué qu'il s'agissait d'un court-circuit des fils électriques de la REGIDESO qui est à l'origine de cet incident.

5- Deux personnes mortes et d'autres blessés dans un accident en commune Bukinanyana, province Cibitoke

Le 13 mars 2022 dans l'après-midi, dans la zone Ndora, commune Bukinanyana, province Cibitoke, Cedric Uwimana âgé de 15 ans, élève et Jean Nzokirantevye, bénévole à l'ECOFO Shembati en commune Butaganzwa sont morts et vingt-sept autres élèves ont été blessés dans un accident du véhicule de type Dyna appartenant au lycée Musema, commune Butaganzwa, province Kayanza. Selon des sources sur place, ces personnes venaient de la province Cibitoke dans un tournoi de football baptisé de l'espérance. Selon les mêmes sources, le véhicule était surchargé. Les blessés ont été évacués à l'hôpital Cibitoke et d'autres à l'hôpital Kayanza. Précisons que toutes les personnes à bord de ce véhicule étaient des ressortissants de la province scolaire de Kayanza.

6- Une personne morte en commune Muhuta, province Rumonge suite aux pluies torrentielles

Dans la nuit du 21 mars 2022, en zone Rutongo, commune Muhuta, province Rumonge, une personne a été tuée et une autre blessée suite aux pluies torrentielles. Selon des sources sur place, ces pluies ont détruit 300 hectares de cultures, une soixantaine de maisons d'habitation, des églises, un bureau collinaire et une vache a été tuée. Selon les mêmes sources, Domitille Ntunzwenimana, administrateur de cette commune a appelé sa population à l'entraide mutuelle afin de secourir les sinistres.

7- Une maison incendiée en commune Rugombo, province Cibitoke

Dans la nuit du 21 au 22 mars 2022, sur la colline Rusororo, commune Rugombo, province Cibitoke, une maison appartenant à Apollinaire Sinabajije a été incendiée par des personnes non identifiées et tous les biens qui se trouvaient dans cette maison sont partis en fumée. Selon des sources sur place, Apollinaire était accusé de sorcellerie par ses voisins. Selon les mêmes sources, Apollinaire avait failli être tué, deux mois avant cet incident. L'administrateur de la commune Rugombo, Gilbert Manirakiza a indiqué que les auteurs du forfait n'ont pas été identifiés.

a mis en forme : Espace Après : 0 pt

a mis en forme : Espace Après : 0 pt

a mis en forme : Espace Après : 0 pt

a mis en forme : Interligne : simple

8- Une personne tuée électrocutée en commune Bugenyuzi, province Karuzi

Le 22 mars 2022, vers 10 heures, sur la colline, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, un surnommé Gaposho, âgé de 34 ans, originaire de la colline Buhindye, zone Rugazi, de la même commune a été tué électrocuté. Selon des sources sur place, Gaposho était en train d'installer une plaque solaire sur la toiture d'une maison d'un certain Eric. Au-dessus de cette maison se trouvaient une ligne électrique de la REGIDESO déjà endommagée par des intempéries. Selon les mêmes sources, l'administrateur communal et le chef d'antenne de la REGIDESO se sont rendus sur les lieux pour constater les faits. Ils ont fait transporter ce cadavre à la morgue du CDS Bugenyuzi.

9- Une personne tuée noyée en commune Muhuta, province Rumonge

Le 22 mars 2022, dans l'après – midi, sur la colline Gitaza, commune Muhuta, province Rumonge, une personne a été tuée noyée dans la rivière Rutunga suite aux pluies diluviennes. Selon des sources sur place, ces pluies ont détruit 25 maisons et ont inondé 19 maisons sur cette colline. Selon les mêmes sources, sur la colline Mubone, ces pluies ont fait également 4 maisons détruites et 13 autres inondées.

II.2. Du contexte politique.

1- Destitution du chef de zone en commune et province Bururi

Le 8 mars 2022, Levis Ndayitwayeko, membre du parti CNDD-FDD, chef de zone Bamba, commune et province Bururi, a été suspendu de ses fonctions. Selon des sources sur place, cette autorité zonale s'est dirigée dans une classe de 1^{ère} couture au Centre d'Enseignement des Métiers de Bamba en tenue du parti CNDD-FDD et a ordonné aux apprenants de répéter des slogans du parti CNDD- FDD. Le professeur qui dispensait les cours ainsi que ces élèves sont allés se plaindre auprès des autorités hiérarchiques.

2- Ordre de surveillance des démobilisés et des pensionnés en commune Buhiga, province Karuzi

Le 21 mars 2022, dans la salle de réunion de la commune Buhiga, province Karuzi, l'administrateur de cette commune, Thérance Bacebaseme a demandé aux chefs collinaires de collaborer avec des policiers pour inventorier les démobilisés et les pensionnés de la FDN et de la police. Selon des sources sur place, cette autorité leur a demandé de suivre de près les mouvements ou les activités de ces derniers car ce sont eux qui peuvent perturber la sécurité. Selon lui, au cas d'un incident, le chef de colline appelle le policier parrain qui intervient directement sur le lieu.

3- Suspension de la réunion des membres des comités collinaires du parti CNL en commune Kiremba, province Ngozi

Le 22 mars 2022, à la permanence du parti CNL, commune Kiremba, province Ngozi, une réunion des membres des comités collinaires du parti CNL a été suspendue par des policiers sur l'ordre de l'administrateur de la commune Kiremba, Pascal Sebigo. Selon des sources sur place, ils ont été

accusés d'avoir tenu une réunion sans autorisation. Toutefois, Jonas Nahimana, secrétaire provincial du parti CNL a indiqué que des réunions des membres des comités collinaires tenues dans les permanences ne nécessitent pas une demande de permission. Selon les mêmes sources, le président du parti CNL, Honorable Agathon Rwasa, natif de cette commune participait à cette réunion au moment des faits.

a mis en forme : Couleur de police : Automatique

4- Limogeage de l'administrateur de la commune Busoni en province Kirundo et le chargé de l'idéologie du parti CNDD-FDD au niveau national

Le 25 mars 2022, dans la salle des réunions de la paroisse Kanyinya, Dismas Nsabimana, administrateur de la commune Busoni, a été suspendu de ses fonctions et a été obligé de sortir de la salle, d'enlever le T-shirt du parti CNDD-FDD et de remettre son véhicule de service de marque Toyota, type pick-up à Jovith Butoyi, responsable provincial du SNR, par l'honorable Gélase Ndabirabe, Président de l'Assemblée Nationale. Selon des sources sur place, ces faits ont eu lieu lors d'une réunion des leaders du parti CNDD-FDD de la province de Kirundo. Selon les mêmes sources, il a été accusé par le secrétaire communal dudit parti, au cours de cette commune, d'avoir nommé le chef de zone Murore en refusant celui que le parti lui avait déjà envoyé. Dans cette même réunion, Colonel Anastase Manirambona, chargé de l'idéologie du parti au niveau national, natif de la même commune a été aussi limogé de ses fonctions et il a été accusé de semer la haine, la division et le désordre au sein des membres du parti CNDD-FDD.

5- Des actes d'intimidation en commune Buhiga, province Karuzi

Le 25 mars 2022, en commune Buhiga, province Karuzi, des membres de la milice Imbonerakure de cette province ont sillonné le centre de Buhiga en T-shirts du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, ils couraient dans les rues en chantant qu'ils ont déjà leur victoire de 2025 et qu'aucun parti n'osera faire la compétition avec leur parti et menaçaient les non-membres de ce parti. Selon les mêmes sources, ils se préparaient pour une fête dédiée aux femmes bakenyererugamba prévue le lendemain vers 15 heures, au stade Buhiga. Les activités du marché ont été perturbées. A titre exemplatif, des boutiques et des magasins ont été fermés avant le début de cette fête.

II.3. Du contexte judiciaire.

Au cours mois de mars 2022, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs n'a cessé d'augmenter du jour au lendemain. Dans cette section, nous mettrons également en exergue les cas de personnes enlevées et/ou portées disparues. S'agissant d'un jugement rendu par les tribunaux, nous allons parler d'une condamnation d'un policier condamné à une peine de servitude pénale de 27 ans.

II.3.1. Des personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs.

D'innombrables personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement tout au long du mois de mars 2022.

Quelques cas illustratifs :

2-1- Un membre du parti CNL arrêté en commune Giharo, province Rutana

Le 27 février 2022, dans la localité appelée Kurubaho, commune Giharo, province Rutana, le prénommé Raphaël, membre du parti CNL, résidant sur la colline Mugondo, commune Mpinga-Kayove, de cette même province a été arrêté et malmené par des Imbonerakure sur l'ordre de Violette Niyukuri, responsable du parti CNDD-FDD sur la sous-colline Musenyi, colline Butezi de la même commune. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure l'ont accusé de porter un tricot du parti CNL et l'ont obligé de l'enlever en disant qu'ils n'ont pas besoin de voir des membres du parti CNL sur la colline Butezi mais il a refusé. Puis, ils l'ont conduit chez Vincent Butoyi, chef de colline et l'ont retenu toute la journée. Ils l'ont libéré après avoir donné deux bidons de bière de banane.

3-2- Une personne arrêtée au chef-lieu de la province Cankuzo

Le 10 mars 2022, le matin, au chef-lieu de la province Cankuzo, Anatole Karabumba, responsable du CDFC à Cankuzo, a été arrêté et détenu au cachot du commissariat de police de Cankuzo par le commissaire communal de police sur l'ordre du Gouverneur de la province Cankuzo. Selon des sources sur place, il a été accusé de n'avoir pas participé aux travaux d'entretien de la RN 13 et à une réunion dirigée par le premier vice-président du sénat, Honorable Denise Ndadaye en visite dans cette province. Au moment cette visite, Anatole Karabumba animait une formation aux bénéficiaires du projet SOPRAD, à Kabeza Motel. Anatole a été libéré le matin du 11 mars 2022.

4-3- Vingt fidèles de l'Eglise EUSEBU arrêtés en commune Nyanza-Lac, province Makamba

Le 14 mars 2022, vingt fidèles de l'Eglise EUSEBU ont été arrêtés par l'administrateur de la commune Nyanza-lac, Goreth Irankunda en collaboration avec le commissaire provincial de police à Makamba. Ils ont directement été conduits au cachot du commissariat de police de Nyanza-lac. Selon des sources sur place, ces arrestations ont fait suite aux contestations de ces fidèles de l'Eglise EUSEBU contre l'investiture de 64 nouveaux pasteurs par le premier pasteur Laban Barankunda, en remplacement de ceux qui étaient démis de leurs responsabilités en date du 13 mars 2022. Ces contestations ont été signalées dans les zones de Nyanza-lac, Muyange, Kazirabageni, Kabonga et Mukungu. Les succursales de Mvugo, Kiderege, Muyange 2, Mugerama, Kabonga, Biniganyi et Nyamugari ont été fermées car les fidèles s'y sont présentés pour manifester contre l'investiture de ces nouveaux pasteurs. Selon les mêmes sources, l'administrateur de la commune Nyanza-lac qui est fidèle de cette église avait pris part à ces cérémonies d'investiture.

5-4- Une personne arrêtée en commune Mugamba, province Bururi

Le 17 mars 2022, Alexis Nduwamungu a été arrêté par des Imbonerakure sur la colline Gataka, zone vyuya de la commune Mugamba, province Bururi. Il a été accusé d'avoir injurié le responsable du parti CNDD-FDD dans cette commune. Il a été conduit au cachot du commissariat de Mugamba et une fouille et perquisition s'en est suivie mais aucune arme ou un autre objet suspect n'ont été trouvés chez lui selon ses proches.

7-5- Une personne arrêtée en commune et province Cankuzo

Le 18 mars 2022, au quartier Commercial, au niveau de la RN 13, au chef-lieu de la province Cankuzo, Vital Ntawumbabaye, commerçant au centre urbain de Cankuzo, a été arrêté à son domicile et a été conduit au cachot du commissariat provincial de police par Désiré, commissaire communal de police à Cankuzo. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir creusé devant son cabaret un trou servant de fosse septique. Selon des sources sur place, Vital habite dans une maison jumelée avec le cabaret. Selon les mêmes sources, ce commissaire a exigé à Vital de lui donner une somme de 100.000 FBU pour être libéré. Les mêmes sources ont indiqué que Vital a négocié la réduction jusqu'à 70.000 FBU mais ce commissaire a refusé. Vital a fait recours au Procureur de la République à Cankuzo, Ferdinand Bazikwankana qui l'a libéré en date du 21 mars 2022. Le Procureur a exigé de fermeture de ce trou et de payer à la commune une amende de 10.000 FBU.

8-6- Quatre membres du parti CNL arrêtés en province Rutana

Le 19 mars 2022, le matin, à la PJ Rutana, au chef-lieu de la province Rutana, Jean Bosco Ngeziminwe, Oscar Condayisavye, Jean Marie Ndaribike et le prénommé Eric, tous membres du parti CNL, résidant dans la commune Giharo, ont été arrêtés et détenus. Selon des sources sur place, ils ont eu des menaces d'emprisonnement de la part des Imbonerakure Damas Ntibahezwa alias Kibezi, qui est responsable des Imbonerakure dans la zone Butezi, Bosco Ciza, responsable du parti CNDD-FDD sur la colline Butezi, Vincent Butoyi, chef de colline Butezi, Elias Nikozubakwa et Jean Baptiste Ntibatingeso sur l'ordre de Sylvain Nzikoruriho, responsable provincial du parti CNDD-FDD en province Rutana et Rénovat Hakizimana, responsable du parti CNDD-FDD en commune Giharo. Ils ont été accusés d'être des proches de Nderenganya, responsable communal du parti CNL, qui a été arrêté et détenu à la prison de Rutana. A la suite à ces menaces, ces quatre membres du parti CNL avaient fui vers la Tanzanie le 15 mars 2022 mais ils y ont été arrêtés sur la demande de Sylvain Nzikoruriho et Rénovat Hakizimana. Ils ont été rapatriés en passant par la commune Mabanda et ont passé la nuit au poste de police à Makamba avant d'être transférés au cachot de la PJ Rutana dans la matinée du 19 mars 2022.

9-7- Vingt-deux membres du parti CNL arrêtés en commune Bukemba, province Rutana

Le 20 mars 2022, sur la colline et zone Gihofi, commune Bukemba, province Rutana, Arnauld Gakiza, âgé de 26 ans, membre du parti CNL, a été arrêté à Gihofi et a été conduit au cachot du commissariat communal de police à Bukemba par l'administrateur de cette commune en l'accusant d'appartenir à un mouvement rebelle. Selon des sources sur place, juste après cette arrestation, des policiers ont pris son téléphone, ont consulté ses appels et ont appréhendé un nommé Congera avant d'arrêter 20 autres membres de ce même parti. Tous ont été conduits au cachot du commissariat communal de Bukemba. Le 24 mars 2022, Gakiza et Congera ont été transférés à un cachot de Bujumbura Mairie par des agents du SNR.

10-8- Un membre du parti CNL arrêté en commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rural

Le 23 mars 2022, vers 16 heures, sur la colline Tenga, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Ernest Bigirimana, membre du parti CNL, a été arrêté par Alexis Ndayikengurukiye

alias Nkoroka, cadre du SNR. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au cachot du SNR à Bujumbura Mairie, tout près de la Cathédrale Régina Mundi. Le motif de son arrestation n'a pas été signifié à qui que ce soit.

11-9- Une personne arrêtée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rural

Le 24 mars 2022, sur la colline Kinyinya III, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rural, Ramadhan Ndayiziga a été arrêté par Bernard Mbonimpa alias Menge, agent du SNR. Selon des sources sur place, la victime a été embarquée à bord d'un véhicule double cabine. Les mobiles de son arrestation n'ont pas été communiqués. La victime a été conduite au cachot du SNR en Mairie de Bujumbura, tout près de la Cathédrale Régina Mundi.

II.3.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues.

1- Une personne portée disparue en commune et province Rutana

Le 21 mars 2022, vers 7 heures, sur la colline Kibinzi, zone, commune et province Rutana, Emile Horugavye, âgé de 24 ans, agent d'une société de gardiennage PSG et travaillant au bureau de Christian Aid de Rutana, a été porté disparu. Selon des sources sur place, sa famille l'a cherché un peu partout sans succès. Cette famille a demandé à l'administration collinaire et communale de l'aider mais il n'a pas été retrouvé.

II.3.3. D'un jugement en procédure de flagrance

1-Un policier condamné à 27 ans de servitude pénale en province Rutana

le 1^{er} mars 2022, au chef-lieu de la province Rutana, Thacien Minani, âgé de 44 ans, policier du commissariat communal de Rutana a été auditionné par le TGI Rutana dans un jugement en flagrance. Selon des sources sur place, ce policier qui venait d'être attrapé en flagrant délit de viol d'une fillette de 14 ans, a été condamné à 27 ans de servitude pénale.

Bref, au moins 52 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenus illégalement et au moins 1 personne a été enlevée et portée disparue tout au long du mois de mars 2022.

II.4. Du contexte social

II.4.1. De la gestion du Covid-19

En mairie de Bujumbura et dans le reste du pays, les cas de covid-19 ont considérablement diminué. Cela a poussé le président du comité national de riposte contre le covid-19 à annoncer, en date du 11 mars 2022, la réouverture des salles de sauna et des karaoké. Pour ce responsable, il y a moins de contaminations du Covid-19 et d'ajouter que le Covid-19 est déjà maîtrisé. Néanmoins, les karaoké doivent être organisés uniquement les vendredi et samedi et ne sont pas autorisés au-delà de 22 heures, a annoncé le Ministre de l'intérieur.

II.4.2. Des dégâts causés par des pluies torrentielles

1- Des champs de cultures détruits par des pluies torrentielles en commune Muhuta, province Rumonge

Le 28 février 2022, sur les collines de Murago et Ngogo de la commune Muhuta, province Rumonge, des pluies diluviennes mêlées de grêle ont endommagé 140 hectares de maïs, 120 hectares de pommes de terre, 2,4 hectares de blé, 2 hectares de haricot et 1 hectare de patates douces. Selon l'administrateur communal, Domitille Ntunzwenimana qui a présenté ce bilan, à côté de ces dégâts, 140 ménages constitués de plus de 900 personnes ont été victimes de ces intempéries.

2- Cinquante-cinq pirogues détruites par des vents violents sur les plages de la province Rumonge

Le 2 mars 2022 entre 15 heures et 16 heures, en province Rumonge, des vents violents ont détruit cinquante-cinq pirogues des plages Gitaza, Magara et Kagongo. Selon Gabriel Butoyi, président de la Fédération des Pêcheurs et fournisseurs de poissons au Burundi, ces vents violents ont détruit 15 pirogues de la plage de Gitaza, 25 pirogues de la plage de Magara et 15 pirogues de la plage de Kagongo. Selon Gabriel, aucune perte en vies humaines n'a été enregistrée. Cet incident a eu lieu au moment où les pêcheurs se préparaient à entrer dans le lac Tanganyika pour pêcher.

3- Des toitures de salles de classes détruites par des pluies en commune Mugina, province Cibitoke

Le 8 mars 2022, vers midi, à l'ECOFO Butaramuka, commune Mugina, province Cibitoke, huit élèves ont été blessés par des pluies mêlées de vents violents qui ont emporté des toitures de trois salles de classe. Selon des sources sur place, des champs de culture de tomate, de bananes et de haricot ont été également endommagés.

4-Destruction des maisons et des cultures en commune Murwi, province Cibitoke par des intempéries

Le 16 mars 2022, dans l'après-midi, sur certaines collines de la commune Murwi, province Cibitoke, plus de 180 maisons ont été détruites, plus de 80 hectares de champs de manioc, de bananes, de haricots, de maïs et autres ont été endommagés par des pluies torrentielles. Selon des sources sur place, les personnes sinistrées ont été abritées par leurs voisins qui n'ont pas été touchés par cette pluie. L'administrateur de la commune Murwi demande aux gens de bonne foi d'assister sa population surtout en nourriture en attendant les bienfaiteurs qui peuvent venir en aide en matériaux pour les toitures de leurs maisons.

5-Destruction des salles de classe en commune Musigati, province Bubanza par des intempéries

Le 17 mars 2022, sur la colline Burima, commune et province Muyinga, les membres du parti CNL dont Ephrem Nkeraguhiga qui travaillent en coopérative pour leur développement ont été attaqués par un groupe d'Imbonerakure dirigé par Karenzo Amadi, chef de cette colline. Selon des sources sur place, ces membres du parti CNL avaient une activité de sarclage du champ de riz appartenant à Nkeraguhiga. A ce moment, un groupe d'Imbonerakure dirigé par le chef collinaire a fait irruption dans ce champ, les ont battus et ont emporté le téléphone du chef des membres du parti CNL. Selon les mêmes sources, les membres de ce parti CNL avaient trouvé une partie de leur champ de riz coupé sans savoir l'auteur de cette destruction méchante.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

III.1. Présentation générale

Cette partie traite des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées. En effet, au cours du mois de mars 2022, des cas de personnes tuées n'ont cessé de se multiplier et cela, avec une allure très inquiétante. Ainsi, au fil des jours, des vies humaines disparaissent sans que des enquêtes soient menées en vue d'identifier les auteurs des forfaits afin qu'ils soient traduits en justice et punies conformément à la loi.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR. D'après la population, ces personnes sont tuées et les cadavres sont transportées pour être jetés loin des lieux où ils peuvent être identifiés et cela, pour brouiller les enquêtes.

Voici les cas identifiés :

1- Un corps sans vie retrouvé en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

Le 1^{er} mars 2022, vers 8 heures, en face de l'hôtel Sun Safari, au quartier INSS, zone Rohero, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, un corps sans vie de Salomon Niyomwungere âgé de 32 ans, a été retrouvé dans un caniveau ligoté les bras et les pieds au dos et emballé dans un sac. Selon des sources sur place, Salomon Niyomwungere habitait au quartier Kanga, zone Kinama, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie et était un employé de l'hôpital Prince Régent Charles se trouvant en commune Mukaza. Salomon Niyomwungere était introuvable depuis la soirée du 28 février 2022, vers 19 heures. Il a accompagné son ancien camarade de classe qui était venu lui rendre visite chez lui à Kanga et il n'est plus revenu. Ses voisins ont essayé de le joindre à ses téléphones mais ils étaient éteints.

2- Un corps sans vie retrouvé en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

Le 2 mars 2022, entre 20^{ème} et 21^{ème} avenue de la zone de Buyenzi, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, Melvin Nduwimana alias Buregeya, militaire, a été découvert sans vie au bord de la rivière Ntahangwa. Selon des sources sur place, Buregeya avait disparu depuis le 27 Février 2022. Il aurait été tué étranglé.

3- Un corps sans vie retrouvé en commune Ntega, province Kirundo

Dans la nuit du 2 au 3 mars 2021, sur la colline Rutagara, zone Mugendo, commune Ntega, province Kirundo, un corps sans vie du dénommé Ciza alias Kibaya, âgé de 32 ans, a été retrouvé décapité et éventré près du domicile d'un certain Sebigo. Selon des sources sur place, à côté de ce corps sans vie, il y avait des bananes. Selon les mêmes sources, la victime avait passé la journée au centre de négoce de Rutagara et vers le soir, il était avec un autre homme de la localité. Sebigo, son fils et une autre personne vivant chez lui ont été arrêtés pour des raisons d'enquête.

4- Une femme tuée en commune Mutumba, province Karuzi

Le 5 mars 2022, sur la colline Rabiro, zone Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, Emelyne Nzeyimana, âgée de 34 ans, a été tuée à coups de machettes, au niveau de la tête par des gens non identifiés quand elle dormait dans sa maison avec sa petite fille Dorine, âgée de 8 ans. Selon des sources sur place, la défunte vivait avec sa fille dans une maison construite dans sa parcelle lui donnée par sa famille. Ce jour-là, elle avait passé la journée dans les champs avec Innocent Kubwimana, âgé de 40 ans. Elle avait une grossesse de trois mois d'Innocent et ce dernier lui avait donné une somme de 10.000 FBU pour ne pas dévoiler le secret. Sa fille a alerté les voisins et ces derniers ont, à leur tour, appelé la police. Cinq personnes dont Innocent, Ndimurwanko, Jonathan, Dismas et Pelisse ont été arrêtées pour des raisons d'enquête. Le 7 mars 2021, quatre de ces personnes ont été relâchées.

5- Un corps sans vie retrouvé en commune Ntakangwa, Bujumbura mairie

Le 6 mars 2022, le matin, au quartier Kiyange, en zone Butetere, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, un corps sans vie de Déo Nshimirimana, âgé de 40 ans, a été retrouvé dans la rivière Kinyankonge passant dans cette zone. Selon des sources sur place, la victime était enseignante en classe de 4^{ème} année à l'ECOFO Butetere II, située au quartier Kiyange. Selon les mêmes sources, il était introuvable depuis le 4 mars 2022. Ce jour, il s'est rendu à une banque de la Mairie de Bujumbura pour le retrait d'un crédit contracté mais il n'est pas rentré. Ses voisins l'ont cherché sans succès.

6- Une personne tuée en commune Kayogoro, province Makamba

Le 6 mars 2022 vers 23 heures, sur la colline Musasa, zone Bigina, commune Kayogoro, province Makamba, le dénommé Toyi a été tué. Selon des sources sur place, Toyi a été appelé par un des membres de sa famille avant d'être tué à coup de couteau. Les parents et deux frères de la victime, Bangirinama alias Gapfizi et Bukuru ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat communal de police à Kayogoro. Des conflits familiaux seraient à l'origine de ce meurtre.

7- Un fœtus avorté en commune Burambi, province Rumonge

Le 7 mars 2022, sur la colline Muzi, commune Burambi, province Rumonge, Bucumi Rénathe, âgée de 26 ans, élève vivant sur la colline Gitaramuka, zone Murago, commune et province Rumonge s'est remise à la police de Burambi et a déclaré qu'elle venait d'avorter volontairement une grossesse de 7 mois. Selon des sources sur place, cette fille a été arrêtée et conduite au cachot de la police à Rumonge.

8- Un corps sans vie retrouvé en commune Kayogoro, province Makamba

Le 7 mars 2022, sur la colline Musasa, zone Bigina de la commune Kayogoro, en province Makamba, un corps sans vie du dénommé Toyi a été découvert sur cette colline. Selon des sources sur place, le corps du défunt présentait des blessures montrant qu'il a été assassiné à la machette. Selon des sources sur place, 4 suspects ont été arrêtés par la police pour des raisons d'enquête.

|

9-Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega

Le 7 mars 2022, au quartier Nyamugari, commune et province Gitega, le corps sans vie de Francine Nizigiyimana a été retrouvé sans vie dans ce quartier. Selon des sources sur place, la victime avait des signes qui montraient qu'elle avait été frappée à l'aide d'un marteau. Deux suspects ont été arrêtés pour des raisons d'enquête.

10-Un nouveau-né tué en commune Gatara, province Kayanza

Dans la nuit du 9 au 10 mars 2022, sur la colline Gitwenge, commune Gatara, province Kayanza, un nouveau-né a été tué étranglé par sa mère, Justine Mayange veuve et mère de trois enfants. Selon des sources sur place, en date du 11 mars 2022, Justine Mayange a été arrêtée par des policiers et placée en garde à vue au cachot. Selon les mêmes sources, la maman a indiqué qu'elle a tué son enfant parce que le père de ce dernier avait refusé sa paternité.

11-Un nouveau-né jeté en commune et province Muyinga

Le 11 mars 2022, sur la colline Kibogoye, zone, commune et province Muyinga, un nouveau-né a été retrouvé dans la brousse de cette colline, emballé dans une jupe. Selon des sources sur place, le nouveau-né était toujours en vie mais sa mère n'a pas été connue. Selon les mêmes sources, les chefs collinaires dont Vital Sinzobatohana, chef de quartier Gasenyi-Kibogoye ont été avisés. Ils ont demandé l'aide dans la prise en charge de ce nouveau-né en attendant les résultats d'enquête pour identifier sa mère. Celui-ci a été accueilli par la famille de Révérien Nsabimana.

12-Trois corps sans vie retrouvés en commune Buganda, province Cibitoke

Le 11 mars 2022, vers 11 heures, sur la 7^{ème} transversale, colline Kaburantwa, commune Buganda, province Cibitoke, trois corps sans vie d'une femme et deux hommes non identifiés en décomposition ont été retrouvés par des cultivateurs qui provenaient de leurs champs de manioc. Selon des sources sur place, ces corps étaient ligotés ensemble. Selon les mêmes sources, ces cultivateurs ont vu des mouches et ont senti une odeur nauséabonde sur leur passage. Ces cultivateurs ont alerté l'administration à la base de cette localité ainsi que la police. La police et l'administration collinaire ont appelé Pamphile Hakizimana, administrateur communal de Buganda qui a envoyé directement un OPJ pour le constat. Des agents de la Croix Rouge se sont aussi rendus sur les lieux pour désinfecter cet endroit. Ces corps ont été directement enterrés au même endroit sur l'ordre de l'administrateur communal.

13-Un corps sans vie retrouvé en commune et province Muramvya

Le 11 mars 2022, vers 17 heures, un corps sans vie d'une fille âgée d'environ 17 ans a été retrouvé dans la rivière Mubarazi, qui se situe entre la colline Busimba de la zone Bugarama et la colline Biganda de la zone Muramvya, commune et province Muramvya. Selon des sources sur place, ce corps a directement été repêché mais la population environnante n'a pas pu identifier le cadavre. Le corps de la victime a été transporté à la morgue de l'hôpital de Muramvya.

7- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Ngozi

Le 13 mars 2022, dans la rivière Nkaka séparant les communes Ngozi et Mwumba, province Ngozi, un corps sans vie de Tharcisse Ngendakumana a été découvert. Le défunt était originaire de la colline Nyakaroma, commune Bigabira, province Kirundo. Selon des sources, Tharcisse Ngendakumana était porté disparue depuis le 11 Février 2022.

8- Une femme tuée en commune Gihanga, province Bubanza

Dans la nuit du 13 au 14 mars 2022, aux environs de 2 heures du matin, au village I, sur la colline Buramata, commune Gihanga, province Bubanza, Agnès Ahishakiye alias Shakiye a été tuée étranglée par son mari, Jean de Dieu Niyonsaba, âgé de 26 ans, Imbonerakure. Selon des sources sur place, le lendemain matin, les voisins de cette famille ont entendu leur enfant pleurer sans apaisement. Ils ont alors entré dans la maison et ont constaté que la mère de l'enfant était morte. Selon les mêmes sources, le mari de la victime s'est remis à la police du commissariat provincial de Bubanza de peur d'être lynché par la population. Ce chef de ménage avait des conflits fonciers avec sa femme. Il avait une concubine et il voulait vendre une parcelle familiale mais son épousé avait refusé. Trois membres de la famille du mari qui avaient passé la nuit avec la victime jusqu'à 2 heures du matin, le jour de l'incident, ont été arrêtés pour des raisons d'enquête. Dans un jugement de flagrance du 17 mars 2022, le TGI Bubanza a infligé une peine de 20 ans de prison et des dommages et intérêts de 10.000.000 FBU et la saisie d'une propriété de 1/2 hectares de riz. L'auteur a directement été conduit à la prison de Bubanza.

9- Un corps sans vie retrouvé en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

Le 15 mars 2022, le corps sans vie d'Albert Niyomucamanza a été découvert dans la morgue de l'hôpital Prince Régent Charles sis en zone Buyenzi, commune Mukaza, dans la mairie de Bujumbura. Selon des sources locales, Albert Niyomucamanza était un militaire Ex FAB, reconverti au parti CNDD-FDD. Il aurait été tué dans un endroit secret avant que son corps ne soit acheminé, dans des circonstances obscures, dans cette morgue. Il avait disparu depuis le 13 mars 2022 après avoir quitté son domicile situé dans la zone de Buterere, en commune Ntahangwa de la mairie de Bujumbura pour participer à une réunion qui devait se tenir en zone Kamenge de la commune Ntahangwa. Depuis ce jour, les membres de sa famille l'avaient recherché dans tous les cachots de la ville de Bujumbura sans succès.

10- Un corps sans vie retrouvé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale

Le 16 mars 2022, au village 1 du quartier Kinyinya, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rurale, tout près du marché, une femme non identifiée a été découverte sans vie, enterrée dans une maison non habitée de la localité. Selon des sources, cette femme avait disparu un mois avant d'être retrouvée sans vie.

12-11- Une femme tuée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Le 17 mars 2022, sur la colline Kinyinya I, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, un corps sans vie de Médiatrice Manindabire a été retrouvé enterré dans une chambre de sa

maison. Selon des sources sur place, cette femme a été tuée par son mari, Alfred Nahimana, membre du parti CNDD-FDD. Le couple ne vivait plus ensemble, depuis une année. Mais, le couple venait de se réconcilier, 4 semaines avant l'incident. Le 16 mars 2022, le couple partageait un verre dans un cabaret de la localité et ils se sont convenus qu'ils iraient chez eux en date du 17 mars 2022 en commune Mbuye, province Muramvya où ils sont natifs. Au moment de cette découverte macabre, l'auteur du forfait avait déjà fui et le lieu de cache n'a pas pu être identifié.

13-12- Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

Le 18 mars 2022, sur la colline Munyika II, zone et commune Rugombo, province Cibitoke, le corps sans vie de Jean Marie Mpawenimana, âgé d'environ 50 ans, père de 5 enfants, vendeur d'arachides dans des bistrot, a été retrouvé par des cultivateur qui se rendaient dans leurs champs. Selon des sources sur place, le corps de la victime a été évacuée vers la morgue de l'hôpital Cibitoke sur ordre de l'administrateur communal de Rugombo. Les auteurs du crime n'ont pas été identifiés.

14-13- Un corps sans vie retrouvé en commune Murwi, province Cibitoke

Le 18 mars 2022, vers 7 heures, sur la colline Gisaba, zone Buhindo, commune Murwi, province Cibitoke, un corps sans vie de Claude Nsengiyumva, âgé de 40 ans, orpailleur, a été retrouvé dans les champs de bananerais. Selon des sources sur place, le corps de Claude Nsengiyumva avait beaucoup de blessures au niveau de la gorge. Claude avait passé la soirée du 17 mars 2022 dans un bistrot de la localité. Le corps de la victime a été conduit à la morgue de l'hôpital Cibitoke pour attendre les enquêtes policières qui ont démarré le même jour de cette découverte macabre.

15-14- Un corps sans vie retrouvé en commune Mugamba, province Bururi

Le 18 mars 2022, vers 17 heures, colline Nyaruvunji, zone Muramba, commune Mugamba, province Bururi, un corps sans vie de Mathieu Ntibasharira, âgé de 66 ans, ex-FAB en retraite, agent de l'OTB à Tora en commune Mugamba, a été retrouvé sur la sous-colline Kiroba de cette même colline, dans la rivière Murembwe. Selon des sources sur place, Mathieu Ntibasharira a été tuée poignardée à l'aide d'un couteau au niveau de la tête. Selon les mêmes sources, Mathieu avait disparu depuis le 12 mars 2022. Les mêmes sources ont indiqué que caporal-chef de police Frédéric Ntaconayigize, policier du commissariat municipal, est soupçonné d'être l'auteur de ce crime car il était en conflit lié à une dette avec Mathieu. Mathieu était originaire de la colline Nyatubuye de la même commune.

16-15- Un nouveau-né retrouvé mort en commune et province Makamba

Le 18 mars 2022, sur la colline Kanzege, commune et province Makamba, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé dans une latrine. Selon une source, la mère de la victime serait une élève de l'ECOFO au centre de Makamba. La présumée mère de l'enfant a été arrêtée pour des raisons d'enquête.

18-16- Une personne tuée en commune Rugombo, province Cibitoke

Le 20 mars 2022, vers 5 heures du matin, sur la sous-colline Miduha, colline Rukana II, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé par des

cultivateurs qui se rendaient dans leurs champs. Selon des sources sur place, le corps de ce cadavre était couvert de sang. Selon les mêmes sources, des Imbonerakure dirigés par Evariste Nimbona, responsable communal du parti CNDD-FDD en commune Rugombo étaient présents non loin de ce corps sans vie. Les mêmes sources ont indiqué que ce cadavre a été directement conduit, sur un brancard en bois, par les mêmes Imbonerakure, vers une destination non identifiée. Selon les mêmes sources, la victime venait de la RDC. Ces sources ont pointé du doigt ces Imbonerakure en patrouille comme auteurs de ce meurtre.

19-17- Une personne tuée en commune et province Gitega

Dans la nuit du 21 mars 2022, sur la colline Mahonda en commune et province Gitega, Innocent Njebarikanuye, âgé de 38 ans, commerçant de vaches, a été tué, par balle, par des hommes armés de fusils non identifiés à son domicile. Selon des sources, les malfaiteurs ont fait irruption au domicile de Njebarikanuye et l'ont tué à coups de balles avant d'emporter une somme d'argent non déterminée et des téléphones portables. Les mêmes sources ont précisé qu'un homme connu sous le nom de Fulgence Itangishaka a été arrêté, dans la même nuit, juste après l'incident et conduit au cachot du commissariat provincial de la police à Gitega pour des raisons d'enquête.

20-18- Un élève tué par des policiers en commune Muha, Bujumbura mairie

Le 21 mars 2022, un élève du Lycée municipal de Musaga situé dans la commune Muha en mairie de Bujumbura, a été tué par balles à la 2^{ème} avenue Musaga à la suite des échauffourées entre des policiers et des motards qui ne voulaient pas que la mesure d'interdiction d'accès des tricycles (tuk-tuk), motos et vélos à certains endroits de la mairie de Bujumbura ne soit mise en application. Selon des sources sur place, une bagarre a éclaté entre un policier et des motards qui voulaient franchir la ligne interdite et d'autres policiers ont tiré quatre balles qui ont atteint un élève qui était parmi les spectateurs de la scène. Ce dernier a succombé à ses blessures après avoir été évacué dans l'une des structures sanitaires de Bujumbura mairie.

21-19- Un corps sans vie retrouvé en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

Le 23 mars 2022, au quartier Kigobe, zone Gihosha, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, un corps sans vie de Vianney Iragateka a été retrouvé menotté. Selon des sources sur place, Vianney était un cambiste au marché de Bujumbura City Market communément appelé chez Sion. Sa famille et ses proches indiquent qu'il a été enlevé et tué par des gens non identifiés qui l'avaient appelé au téléphone pour aller échanger 50 mille dollars, en date du 22 mars 2022. Vianney était un jeune qui venait de se marier.

22-20- Un corps sans vie retrouvé en commune Musigati, province Bubanza

Le 23 mars 2022, sur la colline Dondi, commune Musigati, province Bubanza, un corps sans vie de Jean de Dieu Miburo, veilleur de nuit, a été retrouvé sur cette colline. Selon des sources sur place, Jean de Dieu Miburo avait été enlevé par des gens non identifiés en date du 20 mars 2022. Deux collègues qui sont des veilleurs de nuit sur une machine d'épluchage de noix de palmiers à huile sur cette colline ont été arrêtés et conduits au cachot du poste de police de la commune Musigati pour une enquête.

23-21- Un corps sans vie retrouvé en commune Gasorwe, province Muyinga

Le 26 mars 2022, sur la colline Buringa, zone et commune Gasorwe, province Muyinga, un corps sans vie d'un prénommé Ezéchiel a été retrouvé dans une vallée. Selon des sources sur place, Ezéchiel venait d'apporter des herbes aux vaches qui étaient au domicile de sa mère sur la même colline. Selon les mêmes sources, le corps de la victime avait des traces d'ongles au niveau du cou et avait été amputé d'une partie de son oreille.

24-22- Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 27 mars 2022, le matin, sur la sous colline Rubuye, colline Mparambo I, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé par des passants qui se rendaient dans les champs. Selon des sources sur place, à côté de la victime, il y avait des machettes, des lances, des gourdins et plusieurs clés. L'administration communale a confirmé cette information rapportée par la population. Le cadavre a été transporté à la morgue de l'hôpital de Cibitoke avant l'enterrement.

25-23- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Cankuzo

Le 27 mars 2022, sur la colline Nyakibuye en commune et province Cankuzo, un corps sans vie de Jean Claude Ndayahande âgé de 29 ans a été retrouvé dans la brousse se trouvant sur cette colline. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des blessures au niveau de la tête dévoilant qu'elle a été tuée à la machette. Trois personnes qui avaient partagé un verre de bière avec Jean Claude ont été arrêtées par la police dans le cadre d'une enquête.

26-24- Un corps sans vie retrouvé en commune Gisuru, province Ruyigi

Le 28 mars 2022, en commune Gisuru, province Ruyigi, un corps sans vie de Léonidas Mudende, représentant du parti FNL de Jaques Bigirimana en commune Gisuru a été retrouvé flottant sur les eaux de la rivière Rumpungwe passant dans cette commune, par des cultivateurs. Le défunt était un enseignant à l'Ecole secondaire de Nyabigozi en commune Gisuru. Selon des sources sur place, les malfaiteurs ont coupé le sexe et la langue du défunt.

Bref et sans être exhaustif, au moins 33 personnes ont été tuées et 13 autres blessées au cours du mois de mars 2022

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes par province et par catégories d'auteurs.

Catégories d'auteurs Localité	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non identifiés		Totaux	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	0	1	2	0	0	1	0	2	2
Bujumbura Mairie	0	0	1	0	0	0	0	0	5	0	6	0
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0
Bururi	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Cankuzo	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Cibitoke	0	0	0	0	1	0	0	0	6	0	7	0
Gitega	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2	0
Karusi	0	0	0	0	0	3	0	0	1	0	1	3
Kayanza	0	0	0	0	1	5	0	0	0	0	1	5
Kirundo	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Makamba	0	0	0	0	2	1	0	0	1	0	3	1
Muramvya	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Muyinga	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0
Mwaro	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ngozi	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Rumonge	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Rutana	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2
Ruyigi	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Totaux	0	0	1	0	10	12	0	0	22	1	33	13

IV. CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.

Au cours du mois de mars 2022, plusieurs actes de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été commis dans plusieurs localités du pays. La plupart de ces actes ne sont pas identifiés car ils sont commis dans des cachots clandestins installés par les responsables du SNR dans différentes localités du pays et même au siège dans Bujumbura mairie.

Voici le seul cas identifié :

1- Un membre du parti CNDD-FDD torturé en commune Shombo, province Karuzi

Le 28 février 2022 vers 22 heures, sur la colline Butwe, zone Nyarurambi, commune Shombo, province Karuzi, un prénommé Elie, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 48 ans, a été tabassé par Gérard Ndayisenga âgé de 40 ans et Emmanuel Ngendakubwayo âgé de 45 ans, tous membres de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, Elie était avec Désiré Havyarimana, âgé de 27 ans, aussi membre de la même milice, dans un cabaret en train d'étancher leur soif quand il a été attaqué. Selon des sources sur place, Elie a dit : « voilà les bérets rouges arrivent ». Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure ont sauté sur lui et l'ont tabassé à coups de bâtons qu'ils avaient et lui ont pris une somme de 42.600 FBU qu'ils ont donné au cabaretier pour les confisquer. Le lendemain, 1^{er} mars 2022, Elie a porté plainte chez un OPJ qui a convoqué les deux présumés auteurs et ce cabaretier. Ces deux membres de la milice Imbonerakure se sont vu infliger une amende de 50.000 FBU et ont été détenus au cachot pendant deux jours. Le cabaretier, quant à lui, a écopé d'une amende de 100.000 FBU.

V. DES CAS DE VSBG

Au Burundi, la loi qui réprime les VSBG en général et le viol en particulier a été promulguée depuis 2016. Mais 6 ans après, les résultats ne sont pas palpables malgré la sensibilisation qui se fait ici et là à travers tout le pays. Des enfants, des femmes et même des hommes continuent à subir ces actes ignobles, souvent sous la couverture des autorités administratives qui sont corrompues et qui n'hésitent pas à tremper dans les règlements à l'amiable entre auteur et victime alors que cela est puni par la même loi. Et si ce n'est pas le règlement à l'amiable, ces autorités corrompues aident souvent les auteurs à fuir en toute quiétude. Suite à cela, seuls quelques présumés auteurs sont arrêtés et traduits en justice. Ainsi, seuls quelques cas sont identifiés par les observateurs des droits humains de l'APRODH. Au cours du mois de mars 2022, au moins 11 victimes de VSBG ont été relevés

Ces cas sont présentés ci – dessous :

1- Une fille violée en commune et province Rutana

Le 28 février 2022, au chef-lieu de la commune et province Rutana, D.I., âgée de 14 ans, travailleuse domestique chez la prénommée Chantal, OPJ du commissariat communal de Rutana, a été violée par Thacien Minani, âgé de 44 ans, policier de ce même commissariat. Selon des sources sur place, la fillette amenait un bébé à sa mère, OPJ Chantal pour l'allaitement quand elle a été violée par ce policier. Ce dernier a été attrapé en flagrant délit et a été arrêté. La victime, quant à elle, a été conduite à l'hôpital de Rutana pour bénéficier des soins médicaux.

2- Une femme battue en commune Bugenyuzi, province Karuzi

Le 2 mars 2022 vers 21 heures, sur la colline Kiranda, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, Edouard Nkunuzumukama, âgé de 62 ans, enseignant, a tabassé sa femme, enseignante nommée Ngeso, âgée de 49 ans, l'accusant de prostitution. Selon des sources sur place, ivre, il a fait sortir sa femme et sa fille. il a même démolit les portes de la maison familiale, a chambardé toutes les affaires de la maison en renversant les récoltes de maïs dans la boue. Selon les mêmes sources, la femme a porté plainte auprès du chef de colline et même chez l'administrateur communal. Ce dernier s'est contenté de les réconcilier mais cette réconciliation n'a été que de courte durée.

3- Une femme battue en commune Gatara province Kayanza

Le 4 mars 2022, sur la colline Mudusi, commune Gatara, province Kayanza, Béatrice Barakamfitye, a été tabassé par son mari Havyarimana. Selon des sources sur place, la victime venait des élections collinaires des représentantes du forum des femmes et elle a été accusée d'avoir participé à des activités sans importance.

4- Un homme battu en commune Gatara, province Kayanza

Dans la nuit du 6 au 7 mars 2022, sur la sous-colline Marabe, colline Kivuruga, commune Gatara, province Kayanza, Frédéric Nahimana, sexagénaire, a été battu et blessé au niveau du pied par sa femme Marie Ndooricimpa en complicité avec son fils Hungu, âgé de 20 ans. Selon des sources sur

place, la victime est souvent battue par sa femme qui lui prive aussi, certaines fois, de la nourriture. Il peut même être chassé de la maison par cette même femme.

5- Une femme tabassée en commune Buhiga, province Karuzi

Le 12 mars 2022, vers 19 heures, sur la colline Shanga, zone Rutonganikwa, commune Buhiga, province Karuzi, une femme prénommée Lucia, âgée de 29 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été tabassée par son mari, Jean Claude Muhimpundu, âgé de 32 ans, membre du parti CNDD-FDD et blessée au niveau des yeux. Selon des sources de la victime a été conduite au CDS Rudaraza où elle a reçu des soins médicaux. L'auteur, quant à lui, a été arrêté et conduit au cachot de la police à Buhiga.

6- Une fille violée en commune Muruta, province Kayanza

Le 14 mars 2022, sur la colline Mikuba, commune Muruta, province Kayanza, E. N., âgée de 20 ans a été violée par Ernest Nibimpaye de la même localité. Selon des sources sur place, E.N. était allé chercher du fourrage pour le bétail lorsque le malfaiteur lui a sauté dessus et l'a violée. Selon les mêmes sources, quelques jours avant l'incident, Ernest avait demandé à cette jeune fille d'être sa deuxième femme mais elle avait refusé. L'agresseur a été arrêté par la police et conduit au cachot de la commune Muruta. La victime, quant à elle, a été conduite à l'hôpital de Kayanza pour des soins médicaux.

7- Une fille violée en commune et province Rutana

Le 15 mars 2022, vers 9 heures, sur la colline Nyarubere, zone, commune et province Rutana, E. N., âgée de 14 ans, a été violée par Léonard Nibizi, âgé de 43 ans, voisin, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place E.N. était restée seule à la maison. Selon les mêmes sources, Léonard a usé de sa ruse et a conduit E.N. dans un champ de maïs se trouvant tout près de la maison pour la violer. La victime a crié au secours mais Léonard lui a fermée la bouche avec la main. Après le viol, E.N. a continué à crier et les voisins sont intervenus mais le violeur avait pris le large. La victime a été conduite à l'hôpital de Rutana pour bénéficier des soins médicaux et des préventifs contre les IST et la grossesse non désirée.

8- Une femme battue en commune Muruta, province Kayanza

Le 15 mars 2022, le soir, sur la sous-colline Gitwe, colline Remera, commune Muruta, province Kayanza, Lamberte Habonimana, âgée de 57 ans, a été battue et blessée au niveau de la tête par son mari Marc Ndikumana, âgé de 58 ans. Selon des sources sur place, l'incident a eu lieu quand ladite épouse venait des champs. Selon les mêmes sources, Lamberte a été accusée d'avoir cultivé le champ que son mari programmait de faire louer le lendemain. Sur l'ordre de l'administrateur communal, le mari a été arrêté par la police et directement conduit au cachot communal à Muruta. La victime a été transportée à l'hôpital de Kayanza pour des soins médicaux.

9- Une femme battue en commune Muruta, province Kayanza

Le 16 mars 2022, sur la colline Manini, commune Muruta, province Kayanza, Agnès Miburo a été tabassée par son mari Côme Ndagijimana, un sexagénaire. Il lui a fait subir plusieurs coups de poing et de pied au niveau du dos. Selon des sources sur place, le 13 mars 2022, Côme avait blessé sa

femme avec une hache au niveau des pieds. Il a été recommandé de donner aux notables deux bidons de bière locale. Selon les mêmes sources, la victime a été transportée à l'hôpital Kayanza pour des soins médicaux.

10- Une jeune fille violée en commune et province Bubanza

Dans l'après-midi du 22 mars 2022 aux environs de 16 heures, sur la colline Shari 2 communément appelée « Ruvumvu », V.N., une fille âgée de 15 ans, a été violée par François Vyamungu, un homme marié, père de six enfants. Selon la victime, le présumé auteur aurait profité la jeune quand elle puisait de l'eau. Il l'a appelée dans sa maison et l'a violée par force. Ce dernier a été vite arrêté et la victime a été conduite, le lendemain matin, à l'hôpital Bubanza pour les soins médicaux.

11- Une fille violée et engrossée en commune Rugazi, province Bubanza

N.N. âgée de 16 ans a été violée et engrossée par Renovat Niyonsenga, marié, âgé de 20 ans, dans la localité de Kinywanuma de la zone Muzinda, commune Rugazi, province Bubanza. Selon les sources sur place, le délinquant aurait violée, à maintes reprises, la jeune fille à l'insu de ses parents. C'est après avoir constaté qu'elle était enceinte qu'elle a dénoncé l'auteur au cours du mois de mars 2022. Après les enquêtes, l'auteur a été arrêté et traduit en justice sur le dossier RMP 24602/N.JMV.

VI. DE LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI

Le tableau ci – dessous résume la situation carcérale au 1^{er} avril 2022

a mis en forme : Haut : 1,8 cm, Bas : 2 cm, Largeur : 29,7 cm, Hauteur : 21 cm

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	200	571	272	19	260	20							3	4	285,50%
Bururi	250	263	130	11	109	13							1	1	105,20%
Gitega	400	1 275	430	44	732	69							6	7	318,75%
Mpimba	800	4 612	2 893	180	1 455	84							20	15	576,50%
Muramvya	100	701	368	31	294	8							4	4	701,00%
Muyinga	300	459	97	8	325	29								1	153,00%
Ngozi (F)	250	193		74		98		1		20			17	17	77,20%
Ngozi (H)	400	1 788	785		1 003										447,00%
Rumonge	800	1 164	370	24	748	22							3	4	465,60%
Rutana	350	595	213	7	354	21							1	1	170,00%
Ruyigi	300	932	333	34	532	33							3	3	310,67%
CMCL Ruyigi	72	54					1		53						75,00%
CMCL Rumonge	72	76					10		66						105,56%
TOTAUX	4 294	12 683	5 891	432	5 812	397	11	1	119	20	-	-	58	57	298,02%
			5 891+432=6 323		5 812+397=6 209		11+1=12		119+20=139				58+57=115		

La **population pénitentiaire** est de 12 683 détenus + 115 nourrissons = **12 798**

Le **total des prévenus** est de 6 323 adultes + 12 mineurs = **6 335**

Le **total des condamnés** est de 6 209 adultes + 139 mineurs = **6 348**

Le monitoring des violations des droits des personnes détenues au cours du mois de mars 2022 complété par le tableau de la situation carcérale présentée ci-dessus montrent que la surpopulation reste alarmante et a augmenté comparativement aux deux mois du début de l'année. D'une façon général, la population pénitentiaire n'a fait que trop s'accroître depuis le mois de janvier 2022. Au mois de janvier écoulé, les effectifs de la population pénitentiaire étaient de 12.571 personnes et au mois de mars, ils sont à 12.798 personnes en passant par 12.667 personnes au mois de février 2022. Cette montée des effectifs de la population pénitentiaire rend caduque les conditions carcérales qui étaient inquiétantes.

Cela se traduit clairement par les taux d'occupation où 11 sur 13 maisons carcérales du pays ont des taux d'occupation qui sont au-delà de 100%. Seuls la prison de Ngozi pour femmes et le CMCL de Ruyigi ont des taux inférieurs à 100% avec respectivement 77,20% et 75,00% au moment où le CMCL de Rumonge a déjà dépassé 100%. Cela est de la sorte au moment où la plupart de ces milieux carcéraux du pays ont des taux d'occupation très horribles. Les chiffres en disent long : Muramvya (701,00%), Mpimba (576,50%), Rumonge (465,60%), Ngozi pour hommes (447,00%), Gitega (318,75%), Ruyigi (310,67%), Bubanza (285,50%), ...

Avec ces taux d'occupation, plusieurs observateurs des droits humains en général et des droits des prisonniers en particulier pourraient se demander ce qu'il adviendrait si une pandémie se déclarerait dans ces milieux carcéraux où la promiscuité et la détérioration des conditions carcérales restent une triste réalité.

Toutefois, une lueur d'espoir se dessine sur les visages des prisonniers de Gitega 2 ans et 3 jours après la mesure de refus des visites à ces prisonniers. En effet, les familles et amis de ces prisonniers pourront, désormais rendre visite à ces personnes incarcérées les mardi, samedi et dimanche depuis 12 heures jusqu'à 14 heures.

a mis en forme : Gauche : 2 cm, Haut : 2 cm

a mis en forme : Couleur de police : Rouge foncé

VII. CONCLUSION.

A la fin du présent rapport, l, APRODH note avec beaucoup d'amertume et d'indignation que des cas de violations des droits de l'homme continuent à être commis au Burundi mais le gouvernement n'agit pas pour mener des enquêtes afin d'identifier les auteurs et les sanctionner conformément à la loi car cela découragerait les auteurs. Au contraire, toutes les autorités tant administratives que politiques ne cessent de clamer haut et fort que les droits humains sont respectés au Burundi. Ces déclarations se font au moment où des cas de personnes tuées, d'arrestations arbitraires suivis de détentions illégales, de personnes enlevées et/ou portées disparues, de torture, de VSBG en général et de viol en particulier sont commis de jour comme de nuit dans un pays régit par des lois claires. Ces autorités sombrent dans un silence inouï et cela laisse supposer que ce silence est protecteur car la plupart des auteurs de ces atrocités sont, selon la population, des Imbonerakure, milice du parti au pouvoir, le CNDD-FDD ou des agents du SNR.

Cela est aussi de la sorte au moment où toutes les maisons de détention de notre pays regorgent de prisonniers avec des effectifs alarmants et une surpopulation sans égale. Ces maisons carcérales gonflent de détenus parce que d'innombrables personnes accusées des infractions à caractère politique ne sont pas jugées. Même des personnes jugées après une longue période de détention illégale continuent à croupir dans les prisons alors que certaines ont été blanchies.

Au vu de cette situation des droits de l'homme qui se détériore au jour le jour dans notre pays, le consortium lance une fois de plus, un cri d'alarme et recommande ce qui suit :

• Au gouvernement du Burundi

- ✓ Prendre des mesures appropriées pour arrêter ces violations flagrantes des droits humains,
- ✓ Mener des enquêtes rapides et concluantes pour identifier les auteurs des violations des droits humains afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi,
- ✓ Cesser les arrestations et les détentions arbitraires en vue du désengorgement des établissements pénitentiaires.

• A la population

- ✓ Rester sereine et unie, maintenir la cohabitation pacifique et vaquer aux activités de développement et tourner le dos aux manipulations politiciennes.

FIN ***** FIN ***** FIN